

Paris, le 19 avril 2020

Bureau de l'AMIF en présence du Préfet de Région :

Accès aux masques, rôle déterminant des services urbanisme dans la relance de l'activité économique et manque de dérogations concernant les marchés alimentaires

Pour demander des réponses précises aux problèmes rencontrés dans le cadre de la gestion de crise, et continuer à interpeller l'Etat sur des points majeurs de crispation, le Bureau de l'AMIF a participé à une réunion de travail dématérialisée avec la Préfecture de Région*.

De nombreux sujets ont été évoqués lors de cette réunion : l'ouverture dérogatoire des marchés, qui fait encore l'objet d'un traitement trop différencié entre les départements d'Ile-de-France; la protection des personnels et des résidents des EHPAD ; l'accès aux masques ou encore le soutien à l'activité économique.

Depuis le 17 mars, notre pays est en confinement avec pour conséquence la paralysie de l'économie du fait que des millions de français sont au chômage partiel faute de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail.

Ce Bureau fut l'occasion d'insister sur le rôle déterminant des élus locaux dans la relance économique lorsque le processus de déconfinement sera engagé, mais aussi pendant la période transitoire qui s'ouvre avec le redémarrage des chantiers du BTP et l'inquiétude des professionnels du secteur quant à l'instruction des permis de construire. « Les maires et les groupements professionnels sollicitent régulièrement l'Association (...) les services de l'AMIF sont totalement mobilisés et à la disposition des élus pour les accompagner au mieux » a précisé Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

Le préfet Cadot a ainsi sollicité les services de l'AMIF pour qu'ils procèdent au recensement des communes disposant de moyens dématérialisés pour reprendre la délivrance d'autorisation d'urbanisme.

Les membres du Bureau ont également soulevé la question de l'approvisionnement de la population en masques, et la nécessité d'avoir une doctrine à une échelle *a minima* régionale qui soit clarifiée sur cette question. Le Préfet a tenu à rappeler qu'« à court terme, toute mesure qui serait prise par une commune pour rendre obligatoire le port de masques en population générale n'est pas légale ». Il a confirmé la nécessité d'examiner la possibilité pour les maires d'utiliser leur budget d'investissement pour doter les soignants de masques.

D'autres questions seront adressées aux services de la Préfecture de Région afin que des réponses puissent être apportées puis diffusées à l'ensemble des maires franciliens, encore dans l'attente d'éclaircissements sur de multiples sujets.

Le président de l'AMIF, Stéphane Beaudet, se félicite de la bonne collaboration entre les instances de l'Association des Maires d'Ile-de-France, le préfet de Région Ile-de-France et ses services.

A l'issue de cette première réunion, le Préfet et les membres du Bureau ont convenu que d'autres rencontres du même type se tiennent régulièrement afin de fluidifier la coordination régionale sur les sujets propres aux maires d'Ile-de-France.

* Les participants à la réunion :

Pour le Bureau de l'AMIF

- Dominique BAILLY, Maire de Vaujours (93)
- Stéphane BEAUDET, Président de l'AMIF, Maire d'Evry-Courcouronnes (91)
- Patrick BESSAC, Maire de Montreuil-sous-Bois (93)
- Sandra BILLET, Maire de Saint-Leu-la-Forêt (95)
- Véronique COTE-MILLARD, Maire de Clayes-Sous-Bois (78)
- Philippe KNUSMANN, Adjoint au Maire d'Issy-les-Moulineaux (92) représente André Santini
- Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne (94)
- Jean-François ONETO, Maire d'Ozoir-la-Ferrière (77)
- Arnaud PERICARD, Maire de Saint-Germain-en-Laye (78)
- Bernard RIGAULT, Maire de Moussy-le-Neuf (77)
- Christian ROBACHE, Maire de Montévrain (77)
- Sylvine THOMASSIN, Maire de Bondy (93)

Pour la Préfecture de Région d'Ile-de-France

- Michel CADOT, préfet de région ;
- Julien CHARLES, préfet secrétaire général aux politiques publiques et son adjointe Madame Gasnier ;
- DRIHL
- DIRECCTE
- DRIEA

Le site internet de l'AMIF est consultable à cette adresse : <https://amif.asso.fr/>

Pour suivre l'actualité sur les différents réseaux sociaux de l'AMIF :

- <https://www.facebook.com/associationmairesidf/>
- https://twitter.com/AMIF_asso
- <https://www.linkedin.com/company/9414560/admin/>
- https://www.instagram.com/amif_asso/?hl=fr

Contact presse : Graziella Riou – griou@amif.asso.fr – 06 14 42 25 70